

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE JUVIGNAC

Maîtrise d'œuvre pour la construction
VESTIAIRES DES TERRAINS DE SPORTS

Construction d'un bâtiment

PROGRAMME SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

I PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

- contexte et situation

II PRESENTATION DU PROJET

- organisation de la maîtrise d'ouvrage
- exigences architecturales et urbaines
- consistance des travaux du vestiaire de football (programme)
- l'enveloppe financière
- Méthode et Développement Durable

I PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Contexte et situation

La commune de JUVIGNAC compte environ 8000 habitants, elle est limitrophe à la commune de Montpellier.

JUVIGNAC se positionne à la croisée de deux axes majeurs l'A750 à l'ouest et l'A9 au Sud.

Le Carrefour représente un lieu stratégique.

L'aménagement du territoire communal participe ainsi à la définition de la porte Ouest de Montpellier.

D'une superficie de 1083 ha, la commune connaît un essor démographique très soutenu depuis 1990.

Le projet de la ZAC des constellations répond à de nouveaux besoins de la Commune de Juvignac notamment en logement et en équipement pour faire face à l'accroissement de cette population. Elle permet de créer un nouveau quartier sur 35 ha jouxtant un quartier pavillonnaire à proximité du nouveau centre de la Commune.

La ZAC propose un programme de logements collectifs et de commerces au RDC orientés vers une grande place publique traversée par la ligne 3 du tramway. A l'ouest se développe une zone pavillonnaire en bande et un habitat plus diffus. La création de deux parkings est prévue au nord-ouest, ils présenteront un point d'accroche important aux projets d'équipements culturels et sportifs.

II PRESENTATION DU PROJET

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sur la commune de JUVIGNAC est représenté par Madame le Maire de JUVIGNAC.

Dans l'organisation du choix du lauréat, elle sera assistée dans une phase préliminaire par une commission technique chargée d'évaluer la concordance des réponses fournies par les concurrents avec le programme.

Exigences architecturales et urbaines

Compte tenu de sa situation géographique, le projet sera examiné tout particulièrement du point de vue architectural paysager par les aspects suivants :

- qualité des espaces de proximité (cheminement piétons, liaisons entre les équipements, traitement des espaces extérieures, intégration des existants ...)

- qualité architecturale et lisibilité du bâtiment en tant qu'équipement public communal ;
- qualité des espaces intérieurs et pertinence des modes constructifs.
- Respect de l'échelle du site et intégration dans le site.

Consistance des travaux du vestiaire de Football (programme)

- Les travaux projetés devront s'intégrer parfaitement dans l'esprit des aménagements existants et du développement durable à savoir :
- terrassement
- un club house d'environ 150 m² et d'une terrasse donnant sur le terrain d'honneur de la même surface
- de sanitaires publics
- de 4 vestiaires joueurs
- 2 vestiaires arbitres
- D'un espace médicale et de deux bureaux
- De stockages

A titre indicatif, la surface de plancher devra être inférieure à 500 m².

L'enveloppe financière

La commune a prévu une enveloppe approximative réservée aux seuls travaux d'un montant TTC de : 900 000 Euros (valeur septembre 2013)

Méthode et développement durable

Les candidats exposeront avec soins et détails, phase par phase, la méthode proposée et l'intégration de 4 cibles minimum du référentiel Développement Durable à savoir :

- Gestion de l'énergie,
- Gestion de l'eau,
- Choix intégré des procédures et des produits de construction
- Chantier propre.

Le candidat retenu aura pour mission d'assurer la maîtrise d'œuvre complète de l'opération conformément à la loi MOP.

Au-delà de la mission de base il pourra proposer la mission OPC.

En tout état de cause, il devra proposer un groupement conjoint et solidaire composé :

- BET structure
- BET fluide